



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt mars, à 18 heures 30 , le Conseil Municipal de Fouquières-Lez-Lens, convoqué le 7 mars 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr. BOUCHEZ M., Maire

PRESENTS : M.Michel BOUCHEZ, Mme Donata HOCHART, Mr Alexandre BERTIN, Mme CHAUDAUDRA Evelyne, Mr SZAT Stanislas, Mme Dominique HENOT, Mr FLAMENT Alexandre, Mme Renée PAW, Mr Jean-Pierre THIRION, Adjoints – Mr Nordine BOUKHATEB, Melle Laurence BIELKIN, Mme Martine SYS, Mr Patrick BEKAERT, Mme Marie-Agnès VANEECKE, Mr Jean-Loup HERMEL, Mme Muriel WARNEZ, Mr Daniel DEGAND, Mme Edith MOLEND, Mr Jean HERMAND, Mme PRZYBOROWSKI Brigitte, Mr DARCHEVILLE Francis, Mme Isabelle BUYCK, Mr LENGLEN Eddy, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE ayant donné procuration : Mme Sylvie JAROSZ, Conseillère Municipale

ABSENTS : Melle Myriam BELHAJ, Mr Georges Marie MONTEVILLE, Mme FAVIER Elisa, Mr VANTOURNHOUDT André, Mr BAILLEZ Aimé, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mr Daniel DEGAND, Conseiller Municipal



1/INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Monsieur LENGLEN Eddy, en qualité de Conseiller Municipal, en remplacement de Madame CARBONNIER née SASSANO Rosa démissionnaire.

2/ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision n° 44/2013 du 27 novembre 2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 45/2013 du 02 décembre 2013 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'intégration urbaine, paysagère et loisirs,
- Décision n° 46/2013 du 12 décembre 2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 47/2013 du 12 décembre 2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 48/2013 du 16 décembre 2013 portant sur le bail de location de l'immeuble situé au 92, rue Jean Jacques Rousseau à Fouquières-les-Lens,
- Décision n° 49/2013 du 17 décembre 2013 portant sur la visite du Musée du Louvre pour les membres du personnel communal,
- Décision n° 01/2014 du 06 janvier 2014 portant sur l'abonnement à diverses publications,
- Décision n° 02/2014 du 06 janvier 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 03/2014 du 07 janvier 2014 portant sur la préemption d'un bien sis rue Uriane Sorriaux, cadastré AH 415,
- Décision n° 04/2014 du 10 janvier 2014 portant sur le bail de location de l'immeuble situé au 8 ter, rue Louis Pasteur à Fouquières-les-Lens,



- Décision n° 05/2014 du 14 janvier 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 06/2014 du 20 janvier 2014 portant sur le marché de travaux d'isolation thermique par l'extérieur de deux logements,
- Décision n° 07/2014 du 20 janvier 2014 portant sur le contrat d'études d'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'application du droit des sols,
- Décision n° 08/2014 du 20 janvier 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 09/2014 du 22 janvier 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 10/2014 du 22 janvier 2014 relative à la convention de location de l'exposition « Bibliothèque Naïvement Fabriquée »,
- Décision n° 11/2014 du 27 janvier 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 12/2014 du 31 janvier 2014 portant sur le marché de travaux de réfection et étanchéité sur différents bâtiments communaux,
- Décision n° 13/2014 du 03 février 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 14/2014 du 04 février 2014 portant sur le marché de réalisation d'un mur en briques au complexe sportif Ch. Humez – avenant n° 1,

3/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU COEUR-LES RELAIS DU COEUR »

Considérant la demande des « Restaurants du Coeur-les Relais du Coeur » de mise à disposition à titre gratuit d'un local situé 51 rue Pasteur afin d'y assurer la distribution de nourriture et l'accueil des personnes dans le besoin, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de leur attribuer ledit local pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.



4/ACQUISITION DE TERRAIN PARCELLES AC1, AC2, AC179, AC180, AC181 et AC188

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à entretenir et à développer les espaces boisés sur les terrains appartenant à la Commune et en partenariat avec le Conseil Régional et la plateforme ARBRE, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé l'acquisition des parcelles de terrains appartenant à la commune de Montigny-En-Gohelle jouxtant le parc des Ruissoirs cadastrées AC1, AC2, AC179, AC180, AC 181 et AC 188, d'une superficie de 12 722 M2 moyennant le prix fixé par les Services du domaine de 19 000 € H.T (dix neuf mille euros H.T).

5/DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2014

En raison de la rigueur de l'hiver 2013, des travaux d'un montant estimatif de 52 000 € H.T (cinquante deux mille euros) de grosses réparations sur chaussées et trottoirs dans diverses rues de la Commune sont nécessaires. Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais une subvention au taux de 20 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux soit 10 400 € HT (dix mille quatre cents euros).

6/ PERSONNEL COMMUNAL : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ENFANTS DU PERSONNEL FREQUENTANT LES COLONIES DE VACANCES OU AUTRES

Conformément à la circulaire du 30 décembre 2013, Les taux journaliers pouvant être alloués au personnel dont les enfants fréquentent les colonies de vacances ou autres espaces de loisirs sont adoptés à l'unanimité.



7/AVENANT A LA CONVENTION ATESAT

Par courrier en date du 2 décembre 2013, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a informé la commune que certaines prestations de la convention d'assistance technique fournie par l'Etat (certificats d'urbanisme de type A, les déclarations préalables pour l'édification de clôture) ne seraient pas assurés en 2014. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir tenant compte de ces modifications.

8/ASSURANCES STATUTAIRES Le Contrat de groupe signé avec le centre de gestion sur recommandation de celui-ci a du prendre fin le 19 décembre 2012. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au nouveau contrat groupe d'assurance statutaire mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

9/ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANNEE 2014

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 390 € (trois cent quatre vingt dix euros) est attribuée à l'unanimité à l'Association Chorale des Epichoristes pour la préparation de son 10ème anniversaire.

10/MISE EN ACCESSIBILITE ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : PHASE FINALE DES TRAVAUX

Le rapport de la Commission Communale d'Accessibilité est adopté à l'unanimité. Il concerne les travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics d'un montant de 68 744.07 € H.T (soixante huit mille sept cent quarante quatre euros sept centimes) qui ont été effectués en 2013.

11/ LOCATION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE

Considérant les nombreuses demandes de location émanant de particuliers, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de procéder à la location de l'immeuble 57 rue Roger Salengro cadastré AH 446, AH 448 et AH 536 moyennant un loyer mensuel de 550 € (cinq cent cinquante euros).